

Cadre d'Intervention Transversal Climat - Développement 2012-2016 du groupe de l'Agence Française de Développement

I. Les enjeux du changement climatique pour l'aide au développement et l'AFD

Le changement climatique est un enjeu majeur de développement

Les effets du changement climatique pèsent d'ores et déjà sur les populations les plus vulnérables d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique Latine ainsi que des petits Etats insulaires qui sont également les moins préparées à faire face aux événements climatiques extrêmes, aux variations des précipitations ou à l'impact que ces dernières peuvent avoir sur le prix des denrées alimentaires... A moyen-long terme, les coûts engendrés par les effets du changement climatique pourraient peser sur la croissance mondiale et remettre en cause les avancées en termes de développement économique et social de nombreux pays d'interventions de l'AFD. Cependant les coûts de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont jugés bien moins importants que ceux engendrés par les impacts négatifs du changement climatique

Le sujet des émissions de gaz à effet de serre (GES) n'est global que vu de l'atmosphère qui enregistre le solde de millions de sources d'émissions de gaz à effet de serre et de millions de « puits » d'absorption. La cause du problème et les solutions à apporter sont la somme d'un très grand nombre de faits économiques et d'effets liés au mode de développement et à l'aménagement des territoires. .

Le problème « technique » est que l'économie ignore toujours largement les externalités environnementales des activités de production de tous les biens et services. Le problème « politique » est que toutes les nations fassent, selon le principe de la responsabilité partagée mais différenciée, des efforts jugés équitables, tout en conduisant au résultat global escompté : une diminution par deux des émissions mondiales de gaz à effet de serre d'origine anthropique d'ici 2050 afin de limiter l'évolution du climat (+2°C d'ici 2100).

La question du changement climatique est de fait sous-tendue par trois enjeux fondamentaux de développement :

- **la durabilité/soutenabilité des modes de production et de consommation énergétiques** des économies dans un environnement où l'insécurité croissante sur l'accès et les prix des énergies fossiles impose un virage fondamental vers un modèle de développement économique plus sobre en énergie et en carbone. Cette dimension aux effets économiques et sociaux majeurs est au cœur des enjeux stratégiques de développement du XXIème siècle pour la grande majorité des pays de la planète. Cela concerne une vaste gamme de secteurs économiques (production énergétique, efficacité énergétique dans les transports, bâtiments, industrie...) et d'acteurs (Etat, services publics, collectivités locales, privés...);
- **la valorisation des services « climatiques » et environnementaux** rendus par les ressources naturelles des pays. Le principe d'un paiement du service de séquestration des GES offert en particulier par les forêts et les sols est aujourd'hui largement reconnu. Même si son opérationnalisation s'avère complexe, cette disposition devrait permettre une valorisation économique supplémentaire de ces ressources naturelles au travers d'une évolution des pratiques de gestion ou de mise en valeur de ces ressources ;
- **la prise en compte de la vulnérabilité des populations, des biens et des écosystèmes aux effets du changement climatique.** Au cœur de cette question réside celle de l'adaptation des économies et des politiques d'aménagement du territoire. Au-delà de la question de son

financement, elle pose le double problème d'identification de ces effets et de leurs conséquences à long terme ainsi que de définition d'outils d'aide à la décision pour les acteurs économiques (Etat, collectivités, entreprises...), y compris en termes de gestion des risques.

Ces trois éléments constituent à la fois des menaces majeures pour les pays en termes de développement économique et social à un horizon relativement court (20 à 30 ans) mais également des opportunités économiques nouvelles ainsi que de compétitivité (emplois verts, nouvelles filières...). Dans ce contexte, il apparaît légitime et naturel qu'une agence de développement telle que l'AFD participe à la mise en œuvre de ces trois dimensions du lien climat-développement.

Les engagements financiers en faveur de la lutte contre le changement climatique s'annoncent considérables

La **négociation mondiale** sur le changement climatique devrait conduire à :

- **des engagements réciproques de réduction des émissions pour les pays développés et de modification des trajectoires « d'émissions » pour les pays en développement** susceptibles de structurer en profondeur les politiques de développement des pays. Les accords de Cancun malgré leurs insuffisances confortent la prise en compte « anticipée » de cette dimension par un certain nombre de pays émergents (Chine, Mexique, Indonésie, Afrique du Sud...) ou plus pauvres (Vietnam, Maurice, Gabon...),
- **la mise en place de fonds importants** dédiés spécifiquement au financement d'actions de lutte contre le changement climatique dans les pays en développement. Les montants en jeu pourraient bien être au niveau voire dépasser ceux de l'APD. La négociation a établi un objectif en 2020 de **100 Md\$/an** et s'attelle à en définir les modalités d'emploi au travers notamment de la mise en place d'un fonds vert climat ainsi que les modalités d'abondement notamment au travers de ressources dites innovantes,
- **des engagements financiers de la France** à plus ou moins long terme. Les engagements APD et les engagements sur le climat semblent devoir être les deux engagements financiers majeurs pour la France vis-à-vis des pays en développement à moyen terme.

Le changement climatique est devenu une question de premier plan pour le modèle économique de l'AFD

Dans ce contexte, l'AFD est confrontée à la fois à des enjeux de positionnement vis-à-vis des financements climat ainsi qu'à des enjeux opérationnels vis à vis d'une demande en mutation.

La question du positionnement AFD vis-à-vis de la mise en œuvre de financements climat se pose d'une part comme **une opportunité de ressources et d'activités nouvelles** en accompagnement des programmes de développement et d'investissement des pays et d'autre part comme **un enjeu d'intégration climat - développement**. En effet, le lien climat – développement, bien qu'intrinsèque (il n'existe pas de projets « climat » en soi mais seulement des projets de développement ayant ou non des co-bénéfices climat) reste à défendre dans un contexte où la négociation internationale climat tend à séparer ces sujets. En outre, l'intégration de ressources spécifiques climat à celles de l'APD n'est pas à ce jour garantie et la question cruciale pour l'AFD de la possibilité pour les banques bilatérales de développement de mettre en œuvre des ressources internationales « climat » reste posée.

Par ailleurs, **la demande devrait évoluer en conséquence au niveau des pays en développement** sous la contrainte des engagements pris en matière de changement de trajectoire « d'émissions » des politiques de développement et des besoins d'adaptation des économies aux changements physiques comme économiques. La question est donc d'anticiper l'évolution des opportunités d'intervention pour l'AFD dans les pays en développement, avec des enjeux substantiels d'accompagnement des politiques de développement plus sobre en carbone des pays émergents potentiellement ou fortement émetteurs de gaz à effet de serre, des politiques d'accès à l'énergie des pays les plus pauvres dans un cadre durable économiquement et écologiquement ainsi que des politiques d'adaptation des pays les plus vulnérables aux effets du changements climatiques en Afrique et dans les petits Etats insulaires.

II. L'AFD un acteur majeur et innovant du financement climat au niveau international

La France au travers de l'AFD est un des principaux financiers de la lutte contre le changement climatique

Les engagements de l'AFD dans la lutte contre le changement climatique sont en forte croissance et positionnent aujourd'hui la France comme un des principaux soutiens des pays du sud dans la lutte contre le changement climatique aux côtés du Japon et de l'Allemagne. En 2010, les financements accordés par l'AFD et PROPARGO à des projets et programmes de développement ayant un co-bénéfice dans la lutte contre le changement climatique¹ **ont atteint 2,8 Md€ soit 40% des octrois financiers annuels du groupe AFD**². 2,6 Md€ ont concerné des projets permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre et 400 M€ des projets en faveur de l'adaptation aux impacts du changement climatique (200 M€ concernent des projets ayant un impact à la fois en matière d'atténuation et d'adaptation). Un tel niveau d'engagement positionne l'AFD comme un des acteurs majeurs du « climat » avec environ **10% des financements publics internationaux** « climat » en faveur des pays en développement³. 57% de ces financements publics internationaux sont mis en œuvre de manière bilatérale essentiellement au travers des grandes banques bilatérales de développement que sont la KfW, la JICA et l'AFD, environ 36% sont mis en œuvre par les banques de développement multilatérales et environ 7% par les fonds spécialisés (FEM, CIF, fonds adaptation..). Les financements octroyés par l'AFD en 2010 permettront la mise en place de projets contribuant à réduire ou éviter l'équivalent de 5 MtCO₂/an par an pendant les 20 prochaines années ainsi que des impacts notables sur l'adaptation des populations et des économies. A ces impacts mesurables s'ajoute l'impact positif des projets climat de l'AFD dont l'empreinte carbone directe n'est pas mesurable (aides budgétaires à des Etats ou à des collectivités locales, lignes de financements intermédiées pour le secteur privé et actions de renforcement de capacités).

L'AFD a développé ses interventions dans une diversité importante de pays et de secteurs d'intervention

Les interventions « climat » de l'AFD sont principalement centrées sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, et concernent également les transports urbains, les collectivités locales, les forêts et l'agriculture. Ces projets ont concerné d'abord les pays émergents d'Asie et d'Amérique Latine. Le mandat « croissance verte et solidaire » de l'AFD dans ces pays émergents a permis d'accompagner l'attente forte de ces pays de bénéficier de transferts de technologies et d'innovations sur les questions du changement climatique et contribuer ainsi aux politiques mises en place par ces pays afin de limiter l'empreinte environnementale d'une croissance rapide. Ce type de projets constitue également autant d'opportunités en Méditerranée pour construire les éléments structurants de son développement durable (énergie sobre en carbone, ville et transport durables, gestion de l'eau...) mais aussi en Afrique subsaharienne pour valoriser son potentiel de ressources naturelles et d'énergies renouvelables ainsi que pour participer à l'adaptation des économies et des sociétés de ces pays aux effets du changement climatique (barrages, géothermie, accès à l'électricité, forêts, eau, agriculture...).

¹ Lorsque son impact est mesurable, un projet est comptabilisé en projet « climat » (i) lorsque les réductions d'émissions de gaz à effet de serre qu'il engendre sont supérieures aux émissions qu'il génère sur sa durée de vie (atténuation) et/ou (ii) lorsqu'il permet de limiter la vulnérabilité des biens, personnes et écosystèmes aux conséquences du changement climatique (adaptation) ; à ces projets s'ajoutent les aides budgétaires, les lignes de financement intermédiées et les actions de renforcement de capacités dédiés à la lutte contre le changement climatique.

² Le niveau des octrois cumulés sur la période 2005-2010 est supérieur à 8 Md€.

³ *The Landscape of Climate Finance – Climate Policy Initiative – 2011 / BFI and climate finance – UNEP/SEI - 2010*

L'AFD a mis en place des instruments innovants qui sont en phase avec la négociation climat

Un premier axe innovant d'intervention de l'AFD a été de **développer l'implication du secteur privé** dans la lutte contre le changement climatique, directement ou par des lignes de crédit bancaire, par exemple en Indonésie, en Inde, en Turquie ou en Afrique. C'est un succès qui a un fort effet de transformation des économies de ces pays, en permettant aux entreprises et PME du Sud d'entamer une mise à niveau énergétique, autant bénéfique pour leur compétitivité que primordiale pour lutter contre le changement climatique, ainsi que de contribuer au développement des énergies renouvelables.

La seconde approche innovante est l'accompagnement et le soutien budgétaire à des pays qui décident d'adopter une ambition nationale d'intégration du climat dans leur stratégie de développement : **le financement de « plans climats »** préfigure l'une des modalités opérationnelles qui émergent des accords de Cancun. Cette modalité d'intervention contribue à répondre à l'enjeu transformationnel des modèles économiques des pays. En effet, le dialogue politique transversal permet d'engager avec les pays partenaires une réflexion et un accompagnement qui dépasse l'optimisation sectorielle pour tendre vers des analyses et des arbitrages intersectoriels et structurant pour l'économie. L'AFD a acquis une expérience dans l'accompagnement du processus institutionnel et du dialogue interministériel de haut niveau indispensables à ce changement de paradigme. L'AFD a ainsi contribué à financer, avec d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, les plans climat de l'Indonésie (2008, 2009, 2010 et 2011), du Vietnam (2010 et 2011), de Maurice (2009) et du Mexique (2009 et 2010). Des discussions sont en cours avec des pays comme le Kenya, la Turquie ou la Colombie. Les financements ainsi accordés par l'AFD sont aussi l'occasion de renforcer un dialogue bilatéral et un échange institutionnel entre la France et ces pays sur un enjeu planétaire et crucial pour ces pays. L'AFD capitalise sur ces pratiques et instruments pour développer d'autres formes d'intervention plus en amont (assistance technique) en faveur de pays d'Afrique subsaharienne ainsi que plus en aval en faveur de politiques sectorielles et futurs NAMAs (Turquie), ainsi qu'en direction de la politique climat de villes (premier exemple avec Durban) voir de conglomérats énergétiques (Ex Colombie).

Enfin, l'AFD bénéficie des **instruments et capacités spécifiques du FFEM** afin d'encourager l'innovation et la prise de risque au sein d'une large gamme de porteurs de projet (entreprises locales, ONG, centres de recherche...).

L'AFD a développé des méthodes et outils de référence en matière de mesures des impacts des financements climat

L'AFD a en particulier développé un instrument robuste de quantification des émissions et réduction d'émissions de gaz à effet de serre des projets qu'elle contribue à financer qui permet de rendre compte de l'impact attendu dans la lutte contre le changement climatique en matière d'atténuation.

L'AFD est un des rares bailleurs de fonds à avoir franchi cette étape et cette méthodologie « Bilan Carbone », inspiré de celui de l'ADEME, a été adopté par la Société financière internationale (SFI) du groupe de la Banque Mondiale et est en cours de discussion au sein d'un groupe international de bailleurs de fonds. Cette avancée française est importante car le caractère MRV (Mesurable, Restituable, Vérifiable) des actions financées est au cœur du débat de la négociation climat. En outre cet outil permet une classification robuste des projets « climat - atténuation » du groupe. L'AFD s'est dotée également d'une classification de ses financements contribuant à l'adaptation des économies aux effets du changement climatique et expérimente une méthode de prise en compte de la vulnérabilité aux effets du changement climatique des projets qu'elle finance afin d'y apporter une réponse adéquate dans l'instruction et au cours de la vie du projet.

L'AFD est devenu progressivement un acteur reconnu au niveau français et international

Au travers de cette expérience et de ces résultats, l'AFD contribue à la promotion des engagements et de l'expertise française sur le changement climatique et est reconnue par les institutions et la société civile comme un acteur positif et en avance sur ces questions « climat ». Elle participe en particulier à la délégation française en charge des négociations internationales « climat » et dans les réunions de la convention climat sur les principaux sujets : l'adaptation, les forêts avec la priorité Afrique centrale, l'accès à l'énergie durable, l'agriculture, le transfert de technologies et le financement. Par son expérience de terrain et sa relation étroite avec les pays, l'AFD est complémentaire des compétences des ministères et renforce la démarche de négociation française par des illustrations concrètes de ce que peut être l'action de lutte contre le changement climatique. Elle joue, en outre, un rôle particulier dans la mise en place de l'architecture financière internationale climat et plus particulièrement du fonds vert climat en apportant à la fois son expertise au gouvernement français et en contribuant directement à l'équipe d'assistance au comité de transition mise en place pour élaborer les modalités de fonctionnement du fonds vert.

Par ailleurs, l'AFD a noué des partenariats étroits, tant au niveau français qu'international, utiles à sa reconnaissance et à son positionnement comme acteur majeur du financement de la lutte contre le changement climatique. Elle s'est en particulier alliée à ses pairs bilatéraux, allemand, japonais et européens, à la fois dans des démarches de « lobbying » stratégiques et de mise en place d'actions communes. Elle a développé des relations avec des banques de développement nationales ou régionales au sud comme la DBSA ou la BOAD dans un souci de partenariat opérationnel mais aussi d'insertion de ces banques dans le schéma international du financement climat. Elle a également renforcé ses partenariats avec des organisations internationales telles que le PNUE, le PNUD... Enfin, elle participe activement à la construction de schémas opérationnels européens de financement du climat dans les pays en développement dans un objectif d'efficacité et de valorisation de l'action européenne en matière de lutte contre le changement climatique.

Au final, **l'AFD dispose d'avantages comparatifs** importants en matière de financement de la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement du fait :

- de la **masse critique** atteinte par ses interventions au sein de la communauté internationale des banques de développement,
- de la disponibilité **d'outils souples et diversifiés** permettant de répondre à la complexité des actions de lutte contre le changement climatique et à la diversité des situations,
- d'un savoir faire acquis par l'**expérience** et d'une capacité démontrée **d'innovation**,
- d'une connaissance de terrain, de partenariats locaux et internationaux ainsi que d'une capacité de réactivité complémentaire des bailleurs de fonds multilatéraux,
- enfin, de la possibilité de mobiliser à la fois de l'expertise interne et de l'expertise française de haut niveau.

L'AFD peut dans ce cadre continuer à accroître son rôle de financier du climat principalement en prêts avec une efficacité et un effet de levier important sur le coût budgétaire pour l'Etat français comme pour la communauté internationale.

III. Plan d'actions climat 2012 – 2016, une étape structurante pour l'AFD

Forte de son expérience, de ses résultats et de ses avantages comparatifs, l'AFD envisage dans le cadre de son plan d'actions 2012-2016 de poursuivre **un positionnement ambitieux** en tant que financeur de la lutte contre le changement climatique au niveau international. L'AFD envisage ce positionnement dans le cadre **d'une identité « climat »** renouvelée intégrant de manière opérationnelle le climat et le développement, sans sacrifier un objectif à l'autre et en s'appuyant sur les nombreuses synergies entre ces deux impératifs.

L'AFD opérateur pivot de la lutte contre le changement climatique

L'AFD souhaite se positionner comme **l'acteur pivot de la mise en œuvre des engagements français vis-à-vis des pays en développement en matière de lutte contre le changement climatique**. En ligne avec son rôle d'opérateur pivot de l'aide au développement et de l'intégration de la problématique climat à celle du développement, ce positionnement vise à lui conférer :

- **Un mandat de mise en œuvre privilégié des engagements financiers français** bilatéraux en matière de climat,
- **Une universalité d'actions** sur les questions climat et développement sur le plan sectoriel, et thématique ainsi que géographique avec, cependant, une déclinaison différenciée selon les régions, adaptée à leurs besoins spécifiques de développement et conforme aux mandats confiés à l'Agence par le CICID,
- **Une diversité d'instruments** mis en œuvre, principalement des prêts d'investissement concessionnels et non concessionnels mais également, en fonction de la nature de l'investissement, des aides budgétaires, des garanties, des investissements en capital ainsi que, le cas échéant et dans une moindre mesure, des investissements en dons et assistance technique, conformément aux mandats et stratégies globales d'interventions du groupe en la matière,
- **Une obligation de « reporting »** régulier sur l'activité climat de l'Agence et sur son impact,
- L'objectif de contribuer à l'élaboration des positions et de la stratégie française en matière de climat notamment dans le cadre des négociations internationales « climat », mais également d'apporter son expertise au bénéfice d'initiatives politiques sur certains secteurs ;
- L'objectif de contribuer à la communication et à la recherche française sur le changement climatique ainsi qu'au renforcement et à la promotion de l'expertise internationale française sur le changement climatique.

L'AFD souhaite au-delà être **un acteur à part entière de l'architecture financière internationale climat** au travers de :

- La possibilité de **mettre en œuvre des ressources ou mandats internationaux et européens « climat »** notamment au travers d'un accès direct aux fonds thématiques européens et internationaux et en particulier au « Fonds vert climat »,
- La participation à la **construction d'une architecture européenne** de financement du développement et du climat visible et cohérente notamment au travers des outils de collaboration et de mise en œuvre de financement avec la Commission européenne et les autres institutions financières internationales - IFIs européennes,
- L'objectif de contribuer à la réflexion internationale « climat » en valorisant l'expérience et l'expertise acquises,
- Enfin, l'objectif d'identifier des modes et instruments innovants de mobilisation de ressources et de mise en œuvre de financements climat (obligations vertes, partenariat avec des fondations, ressources innovantes...).

Un engagement ambitieux et une identité internationale « climat »

L'AFD souhaite établir sa stratégie et son identité « climat » au travers **de trois piliers structurants** qui tiennent compte du niveau d'intervention atteint par le groupe sur cette question :

Un objectif d'engagement financier pérenne et ambitieux

L'AFD s'engage à maintenir à moyen terme un niveau d'octroi annuel « climat » de :

- **50 % des octrois annuels de l'AFD dans les Etats étrangers**
- **30% des octrois annuels de Proparco**

Cet engagement est à la fois réaliste, puisque construit sur les résultats obtenus en 2009 et 2010 et les perspectives pour les prochaines années, et ambitieux puisqu'il implique que les pratiques d'investissement de l'AFD dans les secteurs comme l'énergie et le transport prennent de plus en plus en compte les bénéfices induits pour la lutte contre le changement climatique. Cet engagement est totalement intégré aux objectifs de l'agence en matière d'aide au développement et n'entre pas en compétition avec son action en faveur de la lutte contre la pauvreté et le développement social. Ces objectifs nécessitent, enfin, d'inscrire les interventions climat de l'AFD dans un horizon pluriannuel en lien avec la progressivité de construction des politiques « climat » des pays et de l'architecture internationale « climat ».

Une mesure et un suivi d'impact

L'AFD s'engage à **mesurer systématiquement l'empreinte carbone** des projets qu'elle finance selon une méthodologie robuste. Cette disposition est inscrite dans le manuel de procédure opérationnelle de l'AFD et prévoit la réalisation d'une estimation de l'empreinte carbone des projets au plus tôt dans le cycle d'instruction du financement. L'AFD joue un rôle pionnier au sein des institutions financières internationales et banques de développement sur ces questions de mesure d'empreinte carbone et fait l'objet de plusieurs demandes de coopération de la part d'autres institutions financières du Nord et du Sud. Elle cherche également à apprécier et mieux évaluer l'impact de son action sur l'**adaptation** aux effets du changement climatique.

Une politique de sélectivité des projets au regard de leur impact sur le climat

L'AFD s'engage à **prendre en compte l'impact sur le changement climatique des projets dans ses critères d'instruction et d'évaluation de ses financements**, préoccupation qui se combine avec l'analyse multicritère des projets selon les axes d'analyse habituels (lutte contre la pauvreté, emploi local, rentabilité, impacts environnementaux et sociaux...).

L'approche vise à assurer une double cohérence entre une position française volontariste en matière de lutte contre le changement climatique, favorable à une réduction des émissions de 50% au niveau mondial d'ici 2050 et l'ambition prise par les pays en matière de lutte contre le changement climatique. Cette approche prend également en compte la mission principale du groupe en faveur de l'appui au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté, et se décline de manière différenciée selon les niveaux de développement des pays et selon le mandat confié à l'AFD.

Ainsi, l'AFD s'est dotée **d'une grille de sélectivité des projets** qui vise à ce que le groupe

- **ne finance pas de projets fortement émissifs⁴** dans un pays où il a un **mandat « croissance verte et solidaire »**,
- **ne finance pas de projets fortement émissifs dans les pays à revenus intermédiaires et notamment les pays du pourtour méditerranéen** ni de projets émissifs dans un pays où il a

⁴ Au dessus d'un million de tonnes équivalent CO2 émises par an

un mandat « croissance verte et solidaire » si on ne peut s'assurer qu'un tel projet **s'inscrit dans une politique nationale et sectorielle d'atténuation des émissions de GES du pays satisfaisante,**

- Eu égard à leur rôle limité dans les émissions mondiales de gaz à effet de serre et à leurs besoins de rattrapage en matière d'infrastructure énergétique et économique pour assurer leur croissance, **aucune restriction n'est envisagée dans les pays d'Afrique subsaharienne** (à l'exception de l'Afrique du sud, de Maurice et des Seychelles) **ainsi que dans les pays pauvres prioritaires et en sortie de crise.** Toutefois, l'AFD s'engage à ne pas financer de manière concessionnelle des projets fortement émissifs dans ces pays, si l'on ne peut s'assurer qu'un tel projet s'inscrit dans une politique nationale déclinée sectoriellement « climat-développement » du pays satisfaisante.

Au travers de cette grille de sélectivité, le groupe conforte son image et son identité dans le respect de ses mandats et de son rôle premier en faveur du développement économique et social des pays en développement.

Une déclinaison opérationnelle différenciée selon les grandes géographies d'intervention de l'AFD

Dans les pays émergents de la zone Asie et Amérique Latine, qui concentrent l'essentiel des enjeux en termes d'émission de gaz à effet de serre dans les pays en développement, l'action climat de l'AFD sera dédiée en priorité à l'accompagnement de la mise en œuvre de **politiques de développement plus sobres en carbone.** En lien avec les ambitions et stratégies spécifiques du groupe dans ces géographies, l'ambition pourrait être d'un niveau d'intervention moyen d'environ 70 % des octrois annuels ayant des co-bénéfices sur le changement climatique. L'AFD y interviendra préférentiellement au travers d'instruments pas ou peu concessionnels en prêt d'investissement (énergie, transport, ville) et prêt budgétaire (« plan climat national», NAMAs, politique développement durable de ville...) et essaiera de mobiliser une expertise technique d'accompagnement au travers de ses moyens internes, de ceux du FFEM, des facilités européennes et d'autres coopérations internationales.

Dans les pays du pourtour méditerranéens, les actions climat de l'AFD auront un focus thématique concret sur l'énergie, le transport urbain et l'eau. A moyen terme et dans la mesure où les pays auront réussi à absorber les bouleversements intervenus récemment dans la zone, un niveau d'ambition sur la zone d'environ 50 % des octrois annuels ayant des co-bénéfices sur le changement climatique pourrait être envisagé. Au regard des besoins d'investissement, l'AFD y interviendra préférentiellement au travers de prêts d'investissement concessionnels et non concessionnels mais pourra progressivement s'intéresser au financement budgétaire de politiques sectorielles, territoriales voire nationales.

En Afrique subsaharienne et dans les pays les moins avancés, l'accent sera mis en priorité sur la réduction de leurs vulnérabilités au changement climatique ainsi que sur la valorisation économique des services « climatiques » rendus par leurs forêts et leurs agricultures. L'AFD essaiera également de promouvoir les actions permettant de mettre en valeur l'important **gisement de production d'énergies renouvelables de l'Afrique Sub-saharienne afin de concilier un accès à l'énergie pour tous avec une dépendance moins importante aux énergies fossiles.** A moyen terme, pourrait être atteint un niveau d'environ 30% des octrois annuels au titre du « climat ». Au regard de la nature des besoins en adaptation et pour le secteur de la forêt, l'AFD y interviendra au travers de prêts d'investissement concessionnels et très concessionnels voire en mobilisant des subventions (interne, FFEM, Europe...) en appui à des programmes transversaux, régionaux, innovants ou à des problématiques mêlant climat et pauvreté. Sur le thème des énergies renouvelables une palette plus large d'instruments pourra être mobilisée,

Sur l'Outre mer républicain, les actions viseront un accompagnement des politiques mises en place notamment au titre du **Grenelle de l'environnement.** L'AFD y interviendra au travers de ses

financements aux collectivités locales et au secteur privé ainsi qu'au travers de ses filiales immobilières.

Un développement de la gamme de nos instruments de financement en faveur du climat

Cela concernera en premier lieu, le développement des instruments de la **finance carbone**, encore peu intégrés aux instruments de l'AFD au travers notamment d'un partenariat stratégique avec la Caisse des Dépôts et Consignation visant concrètement la mise en place de fonds d'achat de crédit carbone pour l'Afrique et la zone Méditerranée ainsi que par une meilleure valorisation des potentiels de crédits carbone générés par les projets financés par l'AFD ainsi que par des actions ciblées thématiquement (forêt, agriculture, crédits communautaires) ou en appui à des acteurs professionnels de la société civile (ONG, secteur bancaire local...).

Cela concernera également la structuration et la montée en puissance des interventions du groupe en faveur de **l'appui aux politiques nationales et territoriales climat des pays**, au travers de modalités d'appui budgétaire et d'assistance technique, en faveur des pays les plus avancés mais également des pays ayant de moindres capacités institutionnelles et en particulier les pays africains.

Enfin, l'accent sera mis sur le développement d'instruments ayant des effets de levier et d'entraînement sur **l'implication du secteur privé** : garanties, partage de risque, ligne de crédit... en lien notamment avec les réflexions internationales actuelles sur la mobilisation du secteur privé dans la lutte contre le changement climatique.

Une stratégie renforcée de présence et d'influence au niveau français et international

Cette stratégie visera en premier lieu à faire avancer les débats et positions sur les thèmes majeurs du « climat » que sont l'atténuation, l'adaptation, la séquestration et tout particulièrement en appui de la conception en cours de l'architecture financière climat. Elle concernera à la fois l'appui à l'élaboration des positions françaises dans différentes enceintes nationales et internationales ainsi que la valorisation d'une expérience de terrain en direction de la communauté des bailleurs de fonds et acteurs du climat.

Elle se déclinera plus particulièrement au travers d'un renforcement de nos partenariats stratégiques,

- avec la KFW et la JICA, pouvant conduire à des partages d'expériences (sur des thématiques spécifiques telles que l'énergie avec JICA par exemple), à des cofinancements voire à la mise en place d'instruments communs
- au niveau européen, afin d'accroître la visibilité et l'efficacité du schéma européen et y conforter la place de l'AFD,
- au niveau des banques de développement du sud (DBSA, BOAD, BNDES...), dans le cadre d'une coopération renforcée de terrain pour la mobilisation de ressources internationales sur le financement climat,
- enfin au niveau des banques multilatérales et régionales, notamment dans le cadre de réflexion ad hoc sur les instruments et les méthodes de mise en œuvre et de comptabilisation de la finance climat.

L'AFD poursuivra et renforcera son dialogue avec la société civile et les organisations non gouvernementales.

Il sera par ailleurs privilégié une action de recherche et de production intellectuelle en accompagnement des domaines d'excellence de l'AFD et notamment sur les questions de politiques publiques climat ainsi que sur celles liées à l'adaptation en Afrique.

Enfin, l'AFD cherchera à renforcer sa communication sur ses opérations « climat » en synergie avec le FFEM ainsi que celle sur la place des bilatéraux dans le financement international « climat ».

Cette stratégie ambitieuse s'intègre dans un contexte international en évolution

Les défis à relever pour mettre en place cette stratégie ne sont toutefois pas uniquement opérationnels ou organisationnels, internes à l'AFD, mais fortement liés à l'évolution des débats sur le changement climatique et à la mise en place du cadre institutionnel qui découlera des négociations.

Cela concernera bien évidemment en premier lieu le rythme et la dynamique des négociations, notamment au sein des pays développés et des pays émergents, qui maintiennent la question du changement climatique au sommet de l'agenda politique et économique des pays.

Cela concernera également très fortement, comme indiqué précédemment, l'articulation qui sera trouvée entre climat et développement et qui devra réaffirmer sur le plan institutionnel et opérationnel le lien intrinsèque de ces deux dimensions sous peine d'être confronté à un agenda concurrent mettant en danger la qualité des actions dans les pays. Cette dimension sera particulièrement importante à prendre en compte dans le cadre du fonds vert climat qui peut tout à la fois devenir un instrument de mise en cohérence des politiques climat et d'aide au développement ou au contraire engendrer des difficultés majeures de coordination des politiques et des acteurs dans les pays.

De manière plus ciblée, cela concernera également les difficultés actuelles de mise en place de marchés carbonés efficaces et liés entre eux, assurant une intégrité environnementale satisfaisante et un cadre cohérent et prévisible favorable à l'investissement privé.

Les défis techniques restent également très importants comme par exemple celui de rendre opérationnel le concept d'adaptation dans un environnement où les informations et les outils d'aide à la décision et à l'élaboration de politique en la matière restent très embryonnaires. La capacité à faire accepter par tous une large gamme d'instruments et de type d'actions possibles en faveur de la lutte contre le changement climatique, et plus particulièrement les prêts comme outil majeur et économiquement efficace sera également un enjeu capital.

Enfin, le défi le plus complexe et concret à court terme pour l'AFD sera de trouver une place dans l'architecture financière internationale climat qui valorise son potentiel et sa capacité d'actions.